

Contribution de l'association Vivre Le Net au forum « Données de connexion »

Stéphanie Lespérance,
Présidente de l'association [Vivre Le Net](#)

Un an de temps "Internet"

Il est important de rappeler la nature du média Internet. Le législateur n'a pas pris conscience (pourquoi aucune association d'Internaute n'a-t-elle été invitée à participer au débat ?) de la rapidité à laquelle les technologies évoluent. Le délai de 3 mois est assez représentatif (la majorité des pays de l'Union l'ont choisi) pour conserver les traces des connexions entre l'abonné et son fournisseur (basé en France). L'association Vivre Le Net recommande, tout comme l'AFA ou la CNIL, une durée égale à 3 mois.

Des mesures inefficaces

Les données de connexions qui sont aujourd'hui conservées sont le login, les dates et ainsi que l'adresse IP affectée. Nous attirons l'attention sur plusieurs points.

Tout d'abord, si la personne à qui appartient le login partage son accès (c'est de plus en plus le cas), il devient difficile de déterminer qui sera réellement responsable. C'est le cas dans certains points d'accès public, dans certaines résidences universitaires ou encore au sein d'entreprises. Autre problème celui de la véracité des informations fournies par le fournisseurs d'accès. Ces données peuvent être manipulées soit par le prestataire lui-même soit par une personne mal intentionnée.

Se posent ensuite les problèmes liés aux serveurs, éparpillés sur la surface du globe. Ces serveurs offrent des services (email, http, news, tunneling...), encadrés par la législation de leur pays. Comme le précise le délégué de l'AFA, que fait-on des serveurs PROXY qui ne gardent pas de traces des connexions des abonnés ? En effet, impossible de faire des recoupements dans ce cas. Plus concrètement, les professionnels de l'hébergement fournissent des serveurs dédiés, à la charge de leurs clients. Les données de connexions sont donc sous la responsabilité d'administrateurs qui ne sont pas sensibilisés à ce type de procédure.

Il est très facile d'échanger des données sans que personne ne puisse savoir qui a échangé des données avec qui (il n'y a pas que la sténographie). Vivre Le Net s'interroge donc sur l'efficacité de cette mesure qui réduit les libertés individuelles des citoyens mais qui ne constituera pas une barrière contre le terrorisme.

Fuite de l'industrie de conservation de données et du cryptage

Avec de beaux amendements, nos députés et sénateurs font fuir les prestataires techniques qui vont délocaliser les données en dehors de la France. Qu'en est-il des mesures financières qui vont être prises pour venir en aide aux fournisseurs de services ? Certains (les plus petits, les

nouveaux) n'encaisseront pas le choc sur un marché qui, aujourd'hui, est fortement concurrentiel.

Les échanges de données n'ont pas de frontières : les données peuvent être cryptées à Oslo et certifiées via des clefs distribuées à Los Angeles. Peut-on prendre des mesures pour contrôler cette quantité énorme de flux ?

La France a-t-elle compris ce qu'est Internet ?

Stéphanie Lespérance